

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:

Atelier d'Architecture Nicollier & Pilloud S.A.,
La Tour-de-Peilz
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:

CHF 200'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:

CHF 100'000
4.

Décision de réduction par:

l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision:

10.12.2007
6.

Echéance de préavis des créances:

17.03.2008
7.

Adresse pour la déclaration des créances:

Atelier d'Architecture Nicollier & Pilloud S.A., Avenue de
Sully 76, 1814 La Tour-de-Peilz
8.

Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.

Philippe Crottaz, Notaire
1800 Vevey
- (00275739)